

**GOIRAND S.A.**

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 1 000 000 euros

Siège social : 13, rue d'Uzès - 75002 PARIS

348 940 024 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes consolidés approuvés par l'A.G.O. du 8 juin 2021

**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020 (en Keuros)**

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Opérations interbancaires et assimilées.....	89 709	104 271
Opérations avec la clientèle.....	125	114
Oblig., actions, autres titres à revenu fixe et variable.....	4 847	4 830
Particip., parts ent. liées, aut. tit. détenus à long terme..	705	683
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	3 572	3 500
Ecart d'acquisition.....	1 314	1 448
Autres comptes de régularisation et actifs divers.....	11 436	9 810
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>111 709</b>	<b>124 656</b>

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec la clientèle.....	88 263	102 826
Autres comptes de régularisation et passifs divers.....	5 545	4 387
Provisions pour risques et charges.....	552	521
Intérêts minoritaires.....	916	776
Capitaux propres part du groupe.....	16 434	16 146
- Capital souscrit.....	1 000	1 000
- Réserves consolidées et autres.....	14 893	14 755
- Résultat de l'exercice.....	540	391
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>111 709</b>	<b>124 656</b>

HORS-BILAN	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés : engagements sur titres.....	645	613

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en Keuros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation bancaire.....	17 787	16 203
- Commissions.....	17 696	16 031
- Revenus sur titres et trésorerie.....	91	171
Charges d'exploitation bancaire.....	- 205	- 155
- Commissions.....	- 76	- 60
- Autres charges d'exploitation bancaire.....	- 129	- 95
<b>PRODUIT NET BANCAIRE.....</b>	<b>17 582</b>	<b>16 048</b>
Produits généraux d'exploitation.....	725	848
- Produits accessoires.....	492	637
- Produits activité non bancaire.....	233	211
Charges générales d'exploitation.....	- 16 676	- 15 564
- Charges de personnel.....	- 10 183	- 8 581
- Impôts et taxes.....	- 235	- 184
- Services extérieurs.....	- 6 258	- 6 798
- Dotations aux amortissements sur immobilisations.....	- 342	- 373
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....</b>	<b>1 289</b>	<b>959</b>
Reprises provision clients douteux.....	2	0
Reprises provision pour risques et charges.....	7	0
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION.....</b>	<b>1 298</b>	<b>960</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	2	0
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....</b>	<b>1 300</b>	<b>960</b>
Résultat exceptionnel.....	- 68	- 15
Impôt sur les bénéfices.....	- 410	- 321
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition.....	- 134	- 55
<b>RESULTAT CONSOLIDE.....</b>	<b>688</b>	<b>569</b>
Dont part du groupe.....	540	391
Dont intérêts minoritaires.....	147	178
Résultat net part du groupe par action.....	11	8
Résultat net part du groupe dilué par action.....	11	8

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES (en Keuros).****I - PRESENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.**

**I.1) Présentation du Groupe.** La société GOIRAND S.A. est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration. Son siège est situé au 13, rue d'Uzès - 75002 PARIS. Il s'agit d'une compagnie financière au sens de l'article L. 517-1 du Code Monétaire et Financier. Les comptes consolidés du Groupe GOIRAND, pour la clôture au 31/12/2020, comprennent la société mère et ses filiales. **I.2) Faits marquants de l'exercice.** L'épidémie de Corona virus et les périodes de confinements à répétition qui en ont découlées, ont validé la pertinence de notre stratégie de digitalisation et entraîné beaucoup de changements organisationnels. Dans ce contexte si particulier de l'exercice 2020, le dynamisme des équipes existantes, la fiabilité des services intérieurs, l'arrivée de nouveaux gérants et le démarrage de l'activité de gestion optimisée ont permis de montrer la solidité de notre modèle économique. L'exercice écoulé a vu le lancement de la dynamique ISR-ESG d'UZES GESTION et l'aboutissement de la filialisation de l'activité de courtage d'assurance vie dans UZES COURTAGEMENT.

**II - REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION. II.1) Référentiel comptable.**

Les comptes consolidés au 31/12/2020 sont établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés issue du règlement 99-07 du Comité de la réglementation comptable. Ils sont présentés en Keuros. **II.2) Modalités de consolidation. II.2.1) Méthodes de consolidation.** Toutes les filiales contrôlées directement ou indirectement par la société GOIRAND S.A. sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale, compte tenu du pourcentage détenu dans le capital de ses filiales. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées après élimination des opérations et des résultats internes en distinguant la part du Groupe et celle des intérêts minoritaires. **II.2.2) Ecart de première consolidation.** La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition des titres constitue l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé et amorti sur sa durée de vie utile estimée. Si des changements significatifs défavorables interviennent dans les éléments qui ont servi à déterminer le plan d'amortissement, ils conduisent à un amortissement

exceptionnel ou à la modification du plan d'amortissement, toute dépréciation étant exclue. Si des changements significatifs favorables interviennent, ceux-ci conduisent à une modification du plan d'amortissement futur à l'exclusion de toute reprise d'amortissement. **II.2.3) Date de clôture.** Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31/12/2020. **II.3) Méthodes et règles d'évaluation.** Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements et de dépréciations. **II.3.1) Opérations avec la clientèle.** Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances de plus de trois mois sont reclassées en créances douteuses. Celles dont le recouvrement est incertain font l'objet de provisions pour dépréciation appréciées nominativement. **II.3.2) Portefeuille de titres.** Les opérations portant sur les portefeuilles titres sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement 90.01 du Comité de la réglementation bancaire. Les titres de placement peuvent être classés en deux catégories, faisant l'objet de règles de comptabilisation spécifiques : Les obligations, actions et parts de fonds communs de placement : Sont classés dans cette catégorie, les titres acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois sans que cette détention n'implique une conservation jusqu'à l'échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix de revient. Les moins-values latentes sont provisionnées dans le compte de dépréciation sur titres de placement. Les titres assimilés (certificats de dépôt) : Ce sont des placements à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition majoré des intérêts précomptés. Ces derniers sont comptabilisés en revenus sur titres d'investissement et sont étalés prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance du certificat de dépôt. **II.3.3) Actions propres.** Ce sont des actions rachetées principalement aux salariés quittant le Groupe et disponibles pour d'autres salariés entrants. Elles sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en titres de placement « actions propres ». Elles ne sont pas retraitées pour les comptes consolidés. **II.3.4) Titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.** Sont classés, sous cette rubrique, les titres donnant des droits dans le capital d'une entreprise dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, soit parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice de ces titres, soit parce qu'elle est l'expression d'une relation de partenariat. Ces titres sont comptabilisés à leur prix de revient ou à leur valeur d'usage. Celle-ci est déterminée notamment en prenant en compte la valeur de marché, la valeur d'actif net et les perspectives d'activité. **II.3.5) Immobilisations corporelles et incorporelles.** Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Elles font l'objet d'un amortissement annuel calculé selon les modes linéaire ou dégressif en fonction de leur durée d'utilisation par l'entreprise, soit : Logiciel : 1 an, linéaire, Progciciel : 3 ans, linéaire, Mobilier : 5 ou 10 ans, linéaire, Agencement : 5 ou 10 ans, linéaire, Matériel de transport : 4 ans, linéaire, Matériel : de 2 à 5 ans, dégressif ou linéaire. **II.3.6) Impôt sur les bénéfices.** Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable. Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt applicable lors du reversement des différences temporaires tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur à la date de clôture de l'exercice. **II.3.7) Provisions pour risques et charges.** Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours au 31/12/2020 rendent probables, conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatifs au passif. **II.3.8) Indemnité de départ à la retraite.** Les obligations des sociétés françaises liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées au 31/12/2020. Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation en provisions. Le montant est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ à la retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle, intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture. **II.3.9) Résultat par action.** Le résultat par action correspond au résultat net consolidé part du Groupe se rapportant au nombre d'actions de la société mère en circulation au 31 décembre à l'exception des actions propres. Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action. **II.3.10) Option comptable.** Conformément au règlement 99-07 du Comité de la réglementation comptable, la société comptabilise les indemnités de départ à la retraite dans un compte de provision pour charges.

**III - INFORMATION RELATIVE AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION.**

**III.1) Principes.** La méthode de consolidation a été précisée dans le paragraphe II.2.1. **III.2) Liste des sociétés consolidées au 31/12/2019.**

Sociétés	Siren	% de contrôle	Méthode de conso.	% d'intérêts
GOIRAND S.A. ....	R.C.S. PARIS 348 940 024	100	-	100
FINANCIERE D'UZES.....	R.C.S. PARIS 349 052 852	100	Intégration globale	100
UZES GESTION.....	R.C.S. PARIS 318 743 960	97,4	Intégration globale	97,4
CFI.....	R.C.S. ST ETIENNE 399 873 918	100	Intégration globale	100
STARQUEST.....	R.C.S. PARIS 750 953 549	50	Intégration globale	50
UZES COURTAGEMENT.....	R.C.S. PARIS 409 131 020	100	Intégration globale	100

Au 31/12/2020, le Groupe GOIRAND S.A. inclut les sociétés suivantes : **GOIRAND S.A. (holding).** Compagnie financière détenue à 80 % par la famille GOIRAND et à 20 % par des membres du personnel du Groupe et assimilés. **FINANCIERE D'UZES.** Entreprise d'investissement détenue à 100 % par GOIRAND S.A. **FINANCIERE D'UZES** possède également une participation dans neuf sociétés dont l'objet est de participer à des augmentations de capital de PME dans le but d'offrir à leurs actionnaires un moyen de réduire leur ISF : FINUZES 2008-1, FINUZES 2008-2, FINUZES 2009, UZES HOLDING 2009, FINUZES 2010-1, FINUZES 2010-2, FINUZES 2010-3, FINUZES 2011-1 et FINUZES 2011-2. Ces sociétés ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du fait du faible pourcentage de leur capital détenu par le Groupe. **UZES GESTION (anciennement PARIS LYON GESTION).** Société de gestion d'OPCVM, détenue à 57 % par FINANCIERE D'UZES, à 41 % par GOIRAND S.A. et à 2 % par divers actionnaires. **CONSEIL FINANCIER INDEPENDANT - CFI.** Société de conseil en investissements financiers, détenue à 100 % par FINANCIERE D'UZES. **STARQUEST.** Société de conseil en investissements, détenue pour 824 actions sur 1 800 composant son capital par FINANCIERE D'UZES, pour une action par GOIRAND S.A. et pour une action par UZES GESTION. **UZES COURTAGEMENT (ex JFB FINANCES).** Société de conseil en investissements, détenue à 100 % par FINANCIERE D'UZES.

**IV - COMPARABILITE DES COMPTES. IV.1) Changement de méthodes.** Aucun changement de méthode n'a été appliqué par rapport à l'exercice 2019.

**V - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT. V.1) Informations sur les postes du bilan consolidé. V.1.1) Obligations, actions, autres titres à revenu fixe ou variable.**

	GOIRAND S.A.	FINANCIERE D'UZES		UZES GESTION	Total
		Oblig. et autres tit. à rev. fixe	Actions et autres tit. à rev. var.	Actions et autres tit. à rev. var.	
Portefeuille de placem.....	0	156	2 930	1 241	4 327
- Dont titres :					
. Cotés.....	0	156	0	11	167
. Non cotés.....	0	0	2 930	1 231	4 161
- Dont titres émis par :					
. Organismes publics.....	0	156	0	0	156
. Autres émetteurs.....	0	0	2 930	1 241	4 171
- Dont durée résiduelle :					
. Plus de 5 ans.....	-	156	0	-	-
Actions propres.....	300	0	0	0	300
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>156</b>	<b>2 930</b>	<b>1 241</b>	<b>4 628</b>

**V.1.2) Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme.**

Sociétés	Capital social	Quote-part du capital déte nu (en %)	Val. nette comptable des titres détenus	Mont. des cap. prop. à la clôture de l'exer.	Résultat du dernier exercice clos
FINUZES 2008-1.....	1 714	5,00	34	681	18
FINUZES 2008-2.....	2 038	5,00	41	807	20
FINUZES 2009.....	3 374	4,70	46	880	- 7
UZES HOLDING 2009.....	1 253	5,00	18	321	- 3
FINUZES 2010-1.....	793	0,35	1	218	- 2
FINUZES 2010-2.....	969	0,36	2	449	14
FINUZES 2010-3.....	841	0,41	2	412	- 16
FINUZES 2011-1.....	1 359	0,29	0	441	0
FINUZES 2011-2.....	816	0,37	3	621	12
STARQUEST ISF 2012-1.....	-	0,30	3	447	- 11
STARQUEST ISF 2012-2.....	-	0,21	3	- 223	- 62
STARQUEST ISF 2012-3.....	-	0,34	3	697	- 75
STARQUEST ISF 2012-4.....	-	0,16	1	1 123	24
STARQUEST ISF 2013-1.....	-	0,19	0	2 053	- 56
STARQUEST ISF 2013-2.....	-	0,17	3	544	- 99
STARQUEST ISF 2013-3.....	-	0,25	3	551	- 50
STARQUEST ISF 2013-4.....	-	0,15	3	394	- 110
STARQUEST ISF 2013-5.....	-	0,19	3	501	87
STARQUEST ISF 2013-6.....	-	0,22	3	543	- 48
STARQUEST ISF 2014-1.....	-	0,26	3	1 110	- 126
STARQUEST ISF 2014-2.....	-	0,20	3	244	- 221
STARQUEST ISF 2014-3.....	-	0,21	3	362	- 69
STARQUEST ISF 2014-4.....	-	0,18	3	746	- 141,0
STARQUEST ISF 2015-1.....	-	0,21	3	749	- 174
STARQUEST ISF 2015-2.....	-	0,45	3	160	- 32
OLEDCOMM.....	-	ns	3	- 14	- 8
LEDINVEST.....	-	ns	ns	505	- 3
STARQUEST ANTI-FRAGILE 2015.....	-	0,4	37	6 936	- 679
STARQUEST ANTI-FRAGILE 2016.....	-	0,27	37	8 179	- 841
PALMARES STARQUEST 2016.....	-	ns	ns	529	- 219
STARQUEST CONVICTIONS 2017.....	-	ns	ns	6 625	- 133

**V.1.3) Immobilisations corporelles et incorporelles. Immobilisations (valeurs brutes).** Immobilisations incorporelles, 31/12/2019 : 3 394, Acquisitions : 306, Sorties : 139, 31/12/2020 : 3 561, Immobilisations corporelles, 31/12/2019 : 3 301, Acquisitions : 212, Sorties : 19, 31/12/2020 : 3 478, Total, 31/12/2019 : 6 695, Acquisitions : 519, Sorties : 159, 31/12/2020 : 7 039. **Amortissements.** Immobilisations incorporelles, 31/12/2019 et 31/12/2020 : 15, Immobilisations corporelles, 31/12/2019 : 2 725, Dotations : 340, Reprises : 19, 31/12/2020 : 3 046, Total, 31/12/2019 : 2 740, Dotations : 340, Reprises : 19, 31/12/2020 : 3 061.

**V.1.4) Ecart d'acquisition.** L'écart d'acquisition figure au bilan pour 1 314 Keuros. Il a été généré par l'acquisition de la société CFI en 2011 ainsi que par l'achat de 104 actions de la société UZES GESTION en 2013, l'achat de 100 % des parts de UZES COURTAGE en octobre 2015, et celui de la totalité des parts de LGA et LGA IA en 2018. Le Groupe a décidé d'amortir cet écart d'acquisition sur 20 ans, soit un amortissement cumulé au 31/12/2020 de 670 Keuros. **V.1.5) Autres comptes de régularisation et actifs divers.** Charges constatées d'avance, 2020 : 259, 2019 : 267, Débiteurs divers, 2020 : 8 237, 2019 : 6 966, Produits à recevoir, 2020 : 4 070, 2019 : 3 503, Total, 2020 : 12 566, 2019 : 10 736. **V.1.6) Autres comptes de régularisation et passifs divers.** Produits constatés d'avance, 2020 : 43, 2019 : 30, Crédeurs divers, 2020 : 2 830, 2019 : 2 568, Charges à payer, 2020 : 3 158, 2019 : 2 782, Total, 2020 : 6 032, 2019 : 5 380. **V.1.7) Provisions pour risques et charges.** Le montant comptabilisé en provisions pour risques et charges s'élève à 552 Keuros. Il est destiné à couvrir des charges probables, des litiges en cours ainsi que les provisions pour indemnités de départ à la retraite. **V.1.8) Intérêts minoritaires.** Ce poste comprend les intérêts des associés minoritaires dans les capitaux propres des sociétés consolidées.

V.1.9) Capitaux propres - part du Groupe	Capital	Réserves conso.	Résultat de l'exer.	Total cap. propres
CAPITAUX PROPRES 2018.....	1 000	14 934	257	16 191
Distributions de dividendes.....	-	-	- 460	-
Affectation en réserves.....	-	- 594	594	-
RESULTAT 2019.....	-	-	391	391
Acquisitions ou cessions de titres en autocontrôle.....	-	2	-	-
Autres variations.....	-	413	-	-
CAPITAUX PROPRES 2019.....	1 000	14 755	391	16 146
Distributions de dividendes.....	-	-	- 255	-
Affectation en réserves.....	-	- 404	404	-
RESULTAT 2020.....	-	-	540	540

Acquisitions ou cessions de titres en autocontrôle.....	-	- 300	-	-
Autres variations.....	-	842	-	-
CAPITAUX PROPRES 2020.....	1 000	14 893	540	16 433

**V.2) Informations sur les postes du hors-bilan.** Les engagements hors-bilan correspondent à des titres nantis auprès d'une de nos banques dans le cadre de la garantie accordée à CLEARNET. **V.3) Informations sur les postes du compte de résultat consolidé. V.3.1) Impôt sur les bénéfices.** Le montant d'impôt sur les bénéfices présenté dans le compte de résultat consolidé se ventile de la façon suivante :

(en Meuros)	Soumis à 28 %	Soumis à 15 %	Non soumis	Total
Résultat avant impôt.....	1 904	250	0	2 153
Taux d'impôt.....	28,00 %	15,00 %	0,00 %	-
Charge d'impôt théorique.....	533	37	0	571
Charge d'impôt réelle.....	318	1	-	319
Ecart.....	-	-	-	251
Justification des écarts :				
- Impact des décalages permanents...	1 175	-	-	-
- Impact des décalages temporaires...	- 924	-	-	-

**V.3.2) Informations sectorielles.**

Société	Capital social	Mont. des cap. prop. de la sté	Résultat du dernier exer. clos	CAHT du dernier exer. clos
GOIRAND S.A.....	1 000	2 914	249	80
FINANCIERE D'UZES.....	4 000	13 969	502	11 135
UZES GESTION.....	125	1 228	296	3 612
CFI.....	50	153	1	97
STARQUEST.....	252	1 774	279	2 411
UZES COURTAGE.....	26	753	508	1 037

V.3.3) Tableau des flux de trésorerie consolidé	2020	2019
RESULTAT NET.....	540	391
Part des minoritaires dans le résultat des stés intégrées.....	147	178
Dot. nettes aux amort. des immob. corp. et incorporelles.....	342	373
Dot. nettes des écarts d'acquisition et des autres immob.....	134	149
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges.....	31	76
Perte nette/gain net des activités d'investissement.....	- 2	0
AJUSTEMENTS.....	652	776
Flux liés aux opérations avec la clientèle.....	- 14 574	4 268
Flux liés aux aut. op. affectant des actifs ou passifs fin.....	- 17	219
Flux liés aux aut. op. affectant des actifs ou passifs non fin.....	- 389	- 1 228
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES.....	- 14 980	3 259
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE.....	- 13 788	4 426
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles.....	- 519	- 1 756
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT.....	- 519	- 1 756
Flux de trésorerie provenant ou à dest. des actionnaires.....	- 255	- 255
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT.....	- 255	- 255
VAR. NETTE DE TRESOR. ET DES EQUIV. DE TRESOR.....	- 14 562	2 415
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture.....	104 271	101 856
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture.....	89 709	104 271
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE.....	- 14 562	2 415

**VI - INFORMATIONS SUR LE CONTRAT DE FIDUCIE.** La société FINANCIERE D'UZES a conclu un contrat de fiducie-gestion au cours de l'exercice 2014. Elle tient donc, en tant que fiduciaire, une comptabilité autonome pour cette fiducie. Ce contrat ne prévoit pas de mettre, en cas d'insuffisance d'actif de la fiducie, tout ou partie à la charge du fiduciaire.

**VII - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.** Les états consolidés du groupe ont été arrêtés dans un contexte de crise sanitaire et sur la base de la continuité de l'activité. Les annonces gouvernementales ont conduit à mettre en place des mesures de protection et de confinement, qui ont pour conséquence, l'organisation des aspects humains mais pas de réduction de l'activité à ce jour. Le groupe a mis en place des mesures de protection de ses salariés et des clients. La société, compte tenu du caractère incertain de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré. A la date d'arrêt des comptes consolidés 2020, la direction travaille sur des mesures de réduction des coûts et investissements, elle met en place des mesures pour soutenir son activité, tout en veillant au respect de ses propres obligations en matière de paiement de ses fournisseurs.

**AFFECTATION DU RESULTAT.** L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la manière suivante : bénéfice de l'exercice : 248 694,93 euros ; report à nouveau : 1 565 203,84 euros ; bénéfice distribuable : 1 813 898,77 euros ; distribution d'un dividende de 5 euros par action ouvrant droit pour les actionnaires personnes physiques susceptibles d'en bénéficier, à l'abatement de 40 % mentionné à l'article 158-3 2° du Code général des impôts, soit la somme de 260 000 euros ; le solde, soit 1 553 898,77 euros étant porté au poste « report à nouveau ». Le dividende au titre de l'exercice 2020 sera mis en paiement à compter de ce jour. Les dividendes sont soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR. L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents sont :

Exercice	Dividende par action	Global	Dont éligible à l'abatement
2017.....	19,00 euros	988 000 euros	19,00 euros
2018.....	5,00 euros	260 000 euros	5,00 euros
2019.....	5,00 euros	260 000 euros	5,00 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES. Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été par confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GOIRAND S.A., relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.** Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités du**

**Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ; concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes. Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 mai 2021, PF AUDIT, Commissaire aux comptes : Patrick FLEYTOUX ; PATRICE VIZZAVONA, Commissaire aux comptes : Patrice VIZZAVONA.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.